

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021 à 20H00

- **Présent(e)s** : Mesdames Auguste, Callens, Cappella, Chevrier, Pulcini.
- Messieurs Humbert, Petit, Ambre, L'Herbette, Cault, Cornet
- **Absents excusés** : Mme HOARAU ayant donné procuration à Mme Pulcini, Mme Spannente ayant donné procuration à M. Petit.
- **Secrétaire de séance** : Mme Capella
- **Date de la convocation** : Le 7 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- **Monument aux morts** : validation du contrat de maîtrise d'œuvre d'Archigrah
- **Monument aux morts** : validation du devis de l'entreprise Menand
- **Monument aux morts** : validation du devis de l'entreprise Hircq
- **SIEA** : signature d'une convention pour un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
- **SIEA** : Devis pour travaux sur le réseau de l'éclairage public
- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Vente Langlois/Perret

QUESTIONS DIVERSES

- **Monument aux morts** : validation du contrat de maîtrise d'œuvre d'Archigrah
- **Monument aux morts** : validation du devis de l'entreprise Menand
- **Monument aux morts** : validation du devis de l'entreprise Hircq

Lors de la séance du 22 mars 2021, vous vous étiez prononcés au sujet de la rénovation du monument aux morts pour solliciter une demande de subventions auprès du Conseil départemental de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat au titre du soutien des investissements des collectivités territoriales.

La Région Auvergne Rhône Alpes nous a notifié cette semaine, l'attribution d'une subvention d'un montant de 38 486,00€.

Vous aviez retenu les devis des entreprises suivantes :

L'entreprise Ménand : devis d'un montant de 70 345,56 € H.T. Adopté à l'unanimité

L'entreprise Hircq : devis d'un montant de 3 126,12 € H.T. Adopté à l'unanimité

Le bureau d'études Archigraph : devis d'un montant de 3 500,00 € H.T. Adopté à l'unanimité

- **SIEA** :
Signature d'une convention pour un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
La loi du 7 décembre 2010 sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité fixe l'évolution des conditions d'application des tarifs réglementés de vente en vue de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie.
Depuis le 1^{er} janvier 2016, les clients ne bénéficient plus de tarifs réglementés de vente d'électricité.
Le SIEA nous propose d'adhérer à un groupement de commande afin d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence.
Adopté à l'unanimité.
- **SIEA** : Devis pour travaux sur le réseau de l'éclairage public
Monsieur Ambre explique que divers points lumineux sont défectueux, il a demandé au SIEA d'effectuer un devis pour ces travaux.
Le devis du SIEA s'élève à 3 140,00 €. Adopté à l'unanimité
- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Vente Langlois/Perret
Vente parcelle cadastrée AC 537 de 331 M² - Terrain à usage de jardin - 1000,00 €. Pas d'exercice du droit de préemption à l'unanimité.
- **Demande d'ester en justice** :

Monsieur le maire explique qu'un recours a été intenté par les consorts Cormorèche /Laval contre le permis d'aménager

Brunet Eco Aménagement Lotissement ont engagé devant le Tribunal Administratif de Lyon deux recours contentieux respectivement :

A l'encontre du permis de construire n°PC00144920V0016 délivré le 10 mars 2021 à M.Maréchal et Mme Loth pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°6 du lotissement « les rivages de l'Ain 2 »

A l'encontre du permis de construire n°PC00144920V0003 délivré le 26 mars 2021 à M.Dalla Palma et Mme Boiron pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°8 du lotissement « les rivages de l'Ain 2 » .

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser de se faire représenter par le cabinet ATV avocats associés afin de défendre les intérêts de la commune.

Les prestations du Cabinet ATV s'élève à un taux horaire de 150 euros HT.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert